

# Règlement 2021-449

Règlement 2021-449 modifiant le règlement numéro 2007-302 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés

ATTENDU QUE le conseil désire faire une modification au règlement 2007-302 afin de régir la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par Denis Vel lors de la session ordinaire tenue le 8 juin 2021 où une dispense de lecture a alors été accordée, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2021-07-110

Il est proposé par le conseiller Denis Vel  
Appuyé par le conseiller Réal Vel

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

## Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## Article 2 Modifie l'article 13 LARGEUR D'UN ACCÈS

La largeur maximale de la partie carrossable d'un accès à une propriété est fixée à six (6) mètres minimums et à un maximum de neuf (9) mètres avec un rayon de quatre (4) mètres. Pour une entrée agricole, la partie carrossable est fixée à minimum de neuf (9) mètres et à un maximum de douze (12) mètres en plus de rayons de six (6) mètres et pour une entrée commerciale, la partie carrossable est fixée à onze (11) mètres avec un rayon de six (6) mètres.

## Article 3 modifie l'article 16:MATÉRIAUX DE PONCEAU AUTORISÉS

Par l'ajout :

Ponceaux en PEHD R210 est recommandé pour les entrées privées  
Ponceaux en PEHD R310 est recommandé pour les entrées agricoles.  
Ces ponceaux sont conformes à la norme BNQ 3624-120

## ARTICLE 28 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur au moment de sa publication, conformément au Code municipal du Québec.

---

M. Louis Coutu maire

---

Majella René, dir.-gén./sec.-très.

AVIS DE MOTION : 8 juin 2021  
Dépôt du projet du règlement 8 juin 2021  
ADOPTION : 6 juillet 2021  
PUBLICATION : 8 juillet 2021